

SERVICE MEDICAL RENDU PAR LA SPECIALITE

Avis de la Commission

9 mars 2000

**AVONEX[®] poudre et solvant pour solution injectable IM, flacon unidose de lyophilisat + seringue pré remplie contenant 1 ml de solvant + 2 aiguilles
Boîte de 4**

interféron bêta-1a

L'affection concernée par cette spécialité engage le pronostic vital du patient immédiatement ou par suite de complications

Laboratoires Biogen[®] France S.A.

Indication(s) :

- Traitement des patients capables de se déplacer seuls atteints des formes évoluant par poussées de sclérose en plaques, définies par au moins deux poussées récurrentes de troubles neurologiques (rechutes) au cours des trois dernières années, sans évidence de progression régulière entre les rechutes. AVONEX[®] ralentit la progression du handicap et diminue la fréquence des rechutes sur une période de deux ans. AVONEX[®] n'a pas encore été étudié chez les patients atteints d'une forme progressive de sclérose en plaques. Le traitement par ce médicament doit être interrompu chez les patients développant une forme progressive. Les patients ne répondent pas tous au traitement par AVONEX[®]. Aucun critère clinique permettant de prédire la réponse au traitement n'a été identifié.

Caractère habituel de gravité de l'affection traitée :

L'affection concernée par cette spécialité se caractérise par une évolution vers un handicap et/ou une dégradation marquée de la qualité de vie.

Efficacité/Sécurité d'emploi de la spécialité :

Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement curatif

Le rapport efficacité/sécurité de cette spécialité dans cette indication est modeste

Place dans la stratégie thérapeutique :

Cette spécialité est un médicament de première intention

Il existe des alternatives thérapeutiques médicamenteuses ou non médicamenteuses à cette spécialité

Intérêt en termes de santé publique :

Sans objet

Conclusion de la Commission de la Transparence

Niveau de service médical rendu pour cette spécialité : important